

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CLUSE ET MIJOUX**

Séance n° 03 du 04 avril 2025

Membres en exercice : 15 Date de convocation : 28/03/2025
Membres présents : 11 Date d'affichage convocation : 28/03/2025
Membres ayant donné procuration : 1

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Cluse et Mijoux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Yves LOUVRIER, Maire.

Présents : Yves LOUVRIER - Sylvie DOS SANTOS – Gêrôme VALLET - Marie FLUCHOT - Brigitte PARIS - Norbert CÔTE-COLISSON – Philippe PIRALLA - Virginie CONTOUX - Franck VIEILLE - Sandra MONTRICHARD - Anthony MASNADA

Absents : Régine TISSOT - Claude ROBBE - Fanny BRENET - Samuel GUYON

Procuration de : Régine TISSOT à Norbert COTE-COLISSON

Virginie CONTOUX est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19 h 30.

Ordre du jour :

- **Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24/02/2025**
- 1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations**
- 2. Budget Bois :**
 - a) **Compte de gestion du Trésorier**
 - b) **Présentation et vote du compte administratif 2024**
 - c) **Affectation du résultat d'exploitation**
 - d) **Présentation et vote du budget primitif 2025**
- 3. Budget Commune :**
 - a) **Compte de gestion du Trésorier**
 - b) **Présentation et vote du compte administratif 2024**
 - c) **Affectation du résultat d'exploitation**
 - d) **Fixation des taux des taxes locales**
 - e) **Présentation et vote du budget primitif 2025**
 - f) **Admission en non-valeur**
- 4. Réfection de la voie communale n° 34 – Champs Devant Le Frambourg**
- 5. Questions diverses**

Approbation du compte-rendu de la réunion du 24 février 2025 :

Le procès-verbal de la réunion du 24 février 2025 a été adressé à chaque conseiller municipal. Il est soumis à l'adoption du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 24 février 2024

Observations éventuelles : néant

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

1. Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération n° 200421 du
Conseil Municipal en date du 04 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions
prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

Droits de préemption urbain :

La commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les parcelles
cadastrées suivantes :

- Section D n° 97 – 525 – 526 – 527 – 528 – 593 « 14 Derrière La Gauffre »
d'une superficie totale de 1259 m² (DEC n° 05/2025)
- Section A n° 962 – 966 – 968 « A l'Ambouchi » d'une superficie totale de
5789 m² (DEC n° 06/2025)
- Section AE n° 69 « 134 Le Frambourg » d'une superficie totale de 720 m²
(DEC n° 07/2025)
- Section AC n° 166 « Le Frambourg » et section AD n° 112 « Les Plaines »
d'une superficie totale de 5448 m² (DEC n° 08/2025)

Travaux sylvicoles – Forêt de Roulans – Année 2025

Le Maire a attribué à l'ONF la réalisation des travaux sylvicoles qu'il convient
de réaliser en 2025 en forêt communale de Roulans **pour un montant de
1 710.70 € H.T.**

2. BUDGET FORET COMMUNALE :

a) Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2024

Délibération n° 20250309
Télétransmise en préfecture le : 08/04/2025
Publiée sur papier le : 08/04/2025

Le Maire présente le compte de gestion 2024 – Budget Forêt Communale - à l'Assemblée et rappelle qu'il reprend les informations données par le compte administratif, auxquelles s'ajoutent les comptes financiers, de tiers et de bilans.

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 après avoir constaté la concordance des écritures de ce document avec celles du compte administratif.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

b) Présentation et vote du compte administratif 2024

Délibération n° 20250310
Télétransmise en préfecture le : 08/04/2025
Publiée sur papier le : 08/04/2025

Conformément aux dispositions de Code Général des Collectivités Territoriales (article L2121-14), l'Assemblée élit **Sylvie DOS SANTOS** en qualité de Président pour la durée des débats concernant le compte administratif du budget Forêt communale.

Le compte administratif 2024 – Budget Forêt communale est présenté à l'Assemblée comme suit :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés (1)	0.00	0.00	0.00	20 600.71	0.00	20 600.71
Opérations de l'exercice (2)	2 649.00	0.00	107 395.13	180 366.20	110 044.13	180 366.20
	-2 649.00		72 971.07		70 322.07	
Totaux A (1+2)	2 649.00	0.00	107 395.13	200 966.91	110 044.13	200 966.91
Résultat de clôture	-2 649.00		93 571.78		90 922.78	
Restes à réaliser (3)	0.00	0.00			0.00	0.00
Totaux cumulés (A + 3)	2 649.00	0.00	107 395.13	200 966.91	110 044.13	200 966.91
Résultats définitifs	-2 649.00		93 571.78		90 922.78	

M. Yves LOUVRIER se retire au moment du vote.

Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte administratif 2024 du budget Forêt communale.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

c) Affectation du résultat d'exploitation

Délibération n° 20250311
Télétransmise en préfecture le : 08/04/2025
Publiée sur papier le : 08/04/2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,
Constatant que le compte administratif – Budget Forêt Communale fait apparaître :

- un excédent de 93 571.78 €

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	72 971.07 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	20 600.71 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	93 571.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	-2 649.00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0.00 €
Besoin de financement	-2 649.00 €
AFFECTATION	93 571.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement 317 159.12 €	2 649.00 €
2) Report en fonctionnement R 002	90 922.78 €
DEFICIT REPORTE D 002	0.00 €

d) Présentation et vote du budget primitif 2025

Délibération n° 20250312
Télétransmise en préfecture le : 08/04/2025
Publiée sur papier le : 08/04/2025

Le Maire expose au Conseil Municipal le projet du budget primitif – Forêt Communale pour l'année 2025.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2025 – Forêt communale qui s'établit comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 221 262.78 €
- Recettes : 221 262.78 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 17 649.00 €
- Recettes : 17 649.00 €

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

3. BUDGET COMMUNE :

Suite à une erreur de chiffres sur les documents fournis, le conseil municipal ne vote pas les points suivants :

- a) Compte de gestion du Trésorier – Exercice 2024
- b) Présentation et vote du compte administratif 2024
- c) Affectation du résultat d'exploitation
- d) Fixation des taux des taxes locales
- e) Présentation et vote du budget primitif 2025
- f) Admission en non-valeur de produits irrécouvrables

Ces points seront représentés lors d'une prochaine réunion

4. Réfection de la voie communale n° 34 - « Champs devant le Frambourg »

*Délibération n° 20250313
Télétransmise en préfecture le : 08/04/2025
Publiée sur papier le : 08/04/2025*

Suite aux travaux d'assainissement et AEP, le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder à la réfection de la VC N° 34 « Champs Devant le Frambourg » et présente le devis de l'entreprise DE GIORGI s'élevant à 24 934.00 € HT soit 29 920.80 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le devis et tout document relatif à ce dossier.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 12 - Pour : 12 - Contre : 0 - Abstention : 0

5. Questions diverses :

- Lecture des courriers reçus en mairie
- Point ressources humaines

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00

La secrétaire de séance,



Virginie CONTOUX

Le Maire,



Yves LOUVRIER

Procès-verbal approuvé à l'unanimité lors de la séance du 11 avril 2025

Commentaires éventuels : néant

